

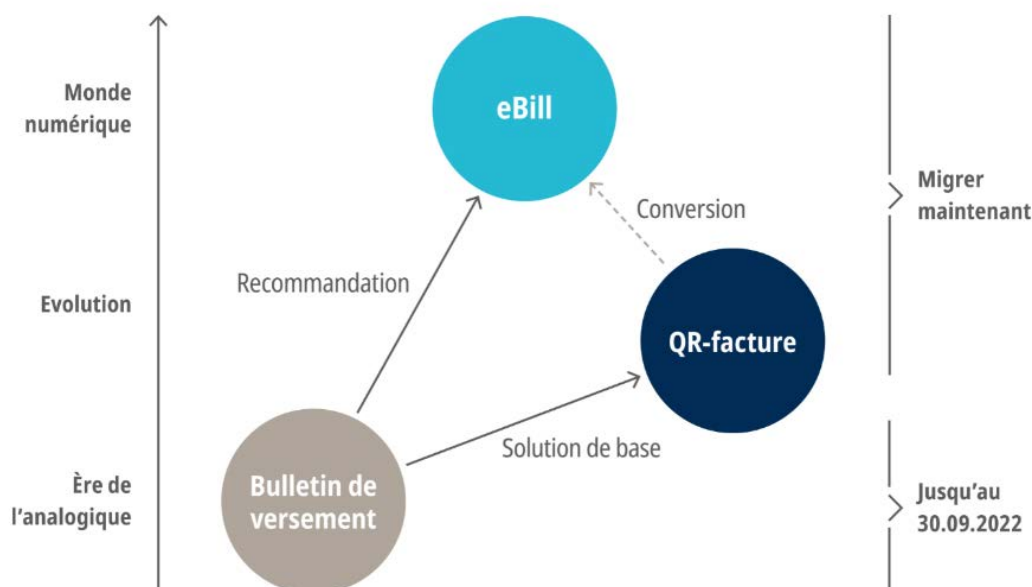
Remplacement des bulletins de versement: passer maintenant à la QR-facture ou à eBill

Le 30 septembre 2022, PostFinance retirera du marché les bulletins de versement actuels. Les émetteurs de factures qui n'ont pas encore effectué la conversion aux produits successeurs que sont la QR-facture ou l'eBill doivent agir maintenant.

PostFinance a fixé au **30 septembre 2022** la date de fin des bulletins de versement actuels rouges (BV) et orange (BVR). Elle soutient ainsi la numérisation du trafic des paiements et les produits successeurs correspondants que sont la QR-facture et l'eBill. Cette décision fait ainsi disparaître définitivement les bulletins de versement rouges et orange pour toute la clientèle bancaire suisse. Les émetteurs de factures et par conséquent les administrations publiques qui n'ont pas encore effectué la conversion doivent donc agir. Il convient également accorder une attention particulière à l'envoi de tous les titres de paiement au début d'année, par exemple pour les paiements échelonnés dont les échéances de paiement sont postérieures à la date de fin. Ici, l'urgence d'agir est accrue étant donné que le passage à la QR-facture devra être intervenu dans les faits au début de l'année 2022.

Action requise de la part des émetteurs de facture disposant de solutions matérielles et logicielles

Le trafic des paiements et notamment la comptabilité créditeurs et débiteurs des émetteurs de facture disposant de solutions matérielles et logicielles doivent être convertis à temps. Il est recommandé aux entreprises qui n'ont encore rien entrepris pour leur conversion de contacter sans délai leur banque ou leur partenaire logiciel. Ces derniers les assisteront dans les travaux nécessaires de planification et de transition vers la QR-facture ou l'eBill. L'ensemble du processus de facturation et de paiement se déroule de manière bien plus efficiente une fois que l'infrastructure a été adaptée. Par ailleurs, les entreprises bénéficient d'options étendues de gestion de la trésorerie.



La numérisation de la facturation

Avantages de la facturation avec la QR-facture et le service eBill

- Accroissement de l'efficacité des tâches administratives par l'automatisation de la facturation et du trafic des paiements.
- Simplification du rapprochement des paiements par la diminution des opérations manuelles.
- Réduction des erreurs par le transfert électronique de toutes les informations de paiement.
- Baisse de la charge de travail par la disparition de la commande des bulletins de versement pré-imprimés.
- Diminution partielle ou complète de la consommation de papier.
- Les entreprises peuvent choisir entre la QR-facture et l'eBill (une association des deux solutions est aussi possible), en fonction des besoins de l'entreprise et de ceux des clients.

La QR-facture – l'évolution du bulletin de versement

La QR-facture succède directement aux bulletins de versement. Elle peut être établie sur papier ou au format numérique. Elle continue à se composer d'une section paiement et d'un récépissé. Au milieu de la section paiement, le Swiss QR Code contient toutes les informations qui sont également visibles sur la facture sous forme de texte. Les destinataires de factures peuvent bénéficier dès aujourd'hui de la QR-facture et payer par voie numérique. Les établissements financiers suisses ont adapté leurs solutions de mobile banking et d'e-banking en conséquence, afin que les destinataires de factures puissent facilement scanner et payer leurs QR-factures – qu'ils soient des personnes privées ou des entreprises. La QR-facture peut également être utilisée au guichet postal et peut être envoyée dans une enveloppe à la banque par ordre de paiement.

Remplacement des bulletins de versement par la QR-facture.

BV (BVR) orange avec référence BVR

Bulletin de versement rouge



QR-facture avec **QR-IBAN**
+ référence QR



QR-facture avec **IBAN**
sans référence



QR-facture avec **IBAN**
+ Creditor Reference (ISO 11649)



Groupes cibles:

- **Toute** la clientèle entreprises
- **Toutes** les associations
- **Tous** les clients privés

Groupes cibles:

- Associations
- Clients privés

Groupes cibles:

- **Toute** la clientèle entreprises
- **Toutes** les associations
- **Tous** les clients privés

Remplacement des bulletins de versement

Avantages pour les émetteurs de QR-factures

- Impression des factures directement sur du papier blanc perforé, section paiement et récépissé inclus. Les justificatifs pré-imprimés ne sont plus nécessaires.
- La QR-facture peut aussi être établie sans papier.
- Simplifier et accélérer la facturation en CHF et en EUR en l'effectuant directement dans le système de facturation sans convention BVR ou BVRB.
- Possibilité de reprendre telle quelle une référence BVR et de l'utiliser comme référence QR, toujours en association avec un QR-IBAN.
- La «Structured Creditor Reference» (SCOR) facilite l'attribution d'un paiement dans la comptabilité débiteurs grâce à un numéro d'identification unique à chaque transaction. Elle peut être utilisée conjointement avec l'IBAN en Suisse, mais aussi à l'étranger.
- Les réceptions de paiements sont entièrement traitées de manière automatisée.

eBill – la facture numérique pour la Suisse

eBill va bien plus loin que la QR-facture et permet dès à présent des paiements numérisés de bout en bout en Suisse: les émetteurs de factures envoient les factures directement et en toute sécurité à l'e-banking et au m-banking de leurs clients. Ces derniers vérifient toutes les données en ligne et peuvent valider la facture pour le paiement en appuyant sur un bouton. Les émetteurs de factures réduisent ainsi leurs tâches, profitent d'entrées de paiement fiables et gardent le contrôle du processus de facturation.

Avantages pour les émetteurs de factures eBill

- La facturation, l'envoi et le paiement sont entièrement numérisés et sont traités de manière automatisée – les entreprises sont ainsi équipées pour affronter l'avenir.
- Réduction maximale de la consommation de papier à la comptabilité (préservation des ressources et protection de l'environnement).
- Rentrée d'argent avec plus de ponctualité. Les réceptions de paiements sont traitées de manière automatisée.
- eBill répond aux besoins actuels des clients et accroît la satisfaction des clients.

La numérisation du trafic des paiements suisse

La place financière Suisse numérise le trafic des paiements suisse en développant et en introduisant sur le marché la nouvelle QR-facture et eBill. Tout comme eBill, la QR-facture tient compte des exigences accrues de la conformité et des processus d'automatisation et soutient la numérisation. Ce sont des avantages dont profitent tous les acteurs du marché et l'économie suisse dans son ensemble.

Pour de plus amples informations sur la QR-facture et l'eBill, les destinataires de factures doivent s'adresser à leur banque. Les émetteurs de factures et les entreprises disposant de solutions matérielles et logicielles doivent également contacter leur banque et/ou leur partenaire logiciel.

Vous trouverez ici des informations (complémentaires) sur la facturation:

- Sur www.payer-simple.ch/emetteursdefactures
- Sur www.paymentstandards.ch pour les entreprises qui utilisent des solutions matérielles et logicielles pour leur trafic des paiements.